

Profil pays – RDC

Partie 1. Informations générales

1. Informations sur le pays

	Nom complet du pays	REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
	Capitale du pays	KINSHASA
	Langue(s) officielle(s)	FRANCAIS
	Ports Principaux	MATADI, BOMA et MUANDA
	Littoral (km)	47 km

Mis à jour en novembre 2019

2. Points de contact

Point focal GI WACAF

Nom	LUNGU MALUTSHI Louis
Ministère/ Département / Agence	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE
Poste occupé	DIRECTEUR CHEF DE SERVICE RESSOURCES EN EAU
Adresse	17, 7 ^{ème} RUE Q. INDUSTRIEL COMMUNE DE LIMETE KINSHASA
Téléphone	+243998472531
Mobile	+243998472531
Courriel	lungumalutshi@gmail.com

Point focal OMI

Nom	Mme TUNDA KASONGO JEANNE
Ministère/ Département / Agence	MINISTERE DES TRANSPORTS ET VOIES DE COMMUNICATION
Poste occupé	DIRECTRICE DE LA MARINE MARCHANDE
Adresse	36, Avenue de l'aérodrome/ Commune de Barumbu Kinshasa RDC
Téléphone	+243811820958 et +243858840024

Mis à jour en novembre 2019

Mobile	+243811820958 et +243858840024
Courriel	Jeannetunda5@gmail.com

Délégués nationaux participant à l'élaboration de ce document

Nom	Fonction	Organisation	Pays	Email	Numéro de téléphone
BOPE BOPE LAPWONG JEAN MARIE	COORDONNATEUR NATIONAL	CENTRE DE CONTROLE ET SURVEILLANCE DE LA POLLUTION MARINE	RDC	Jmbope2lap@gmail.com	+243814523130
Mme TUNDA KASONGO JEANNE	DIRECTRICE	DIRECTION DE LA MARINE MARCHENDE	RDC	Jeannetunda5@gmail.com	+243811820958 et +243858840024
NGAMPUTU JEAN PIERRE	Chef de Bureau Armement et Staistique	MARINE MARCHANDE	RDC	jeanpierrengamputu@gmail.com	+243998138631 et +243909908172
NSIMBA NTSIAMA MEDARD	Conseiller Technique/DG- SCTP S .A et Coordonnateur du groupe de travail ISPS/SCTP S.A	SOCIETE COMMERCIALE DES TRANSPORTS ET DES PORTS/ RDC	RDC	mednsimba@yahoo.fr	+243997230289 et +243841355024

3. Industrie

Industries présentes dans le pays	
Quels partenaires industriels du secteur <i>Oil & Gas</i> sont présents et opèrent dans votre pays ?	PERENCO, SOCIR, TOTAL, ENGEN, COHYDRO, LEREXCOM PETROLIUM, SEP Congo, COBIL S.A,
Coopération avec l'industrie	
Existe-t-il un groupe de travail/une plateforme qui regroupe le gouvernement et les industriels sur les questions liées à la préparation à la lutte et la lutte ? Si oui quel est son nom ?	A METTRE EN PLACE
Y a-t-il une mise en commun des ressources humaines et matérielles lors des exercices et/ou formations entre industrie et gouvernement ?	OUI. LA COLLABORATION EXISTE ENTRE DIFFERENTS ACTEURS ET LA DISPONIBILITE EST ACQUISE
Merci de préciser tout autre aspect pertinent de coopération entre industrie et gouvernement	Toutes les structures intervenant dans la préparation de la lutte, la réponse et l'évaluation se trouve représenter au sein du CCPM. Ce qui facilite la coordination des opérations et de communication entre institutions.

Partie 2. Mise à jour du Profil Pays et identification du niveau de préparation et des actions prioritaires

I. Cadre institutionnel et légal

1. Désignation de l'/des autorité(s) responsables(s)

Autorités nationales compétentes chargées de la préparation et de la lutte en cas de déversement d'hydrocarbures	
<i>Lutte en mer</i>	
Ministère/Département/Agence	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE/ CCPM
Point de contact en charge des questions de lutte en mer	Mr. BOPE BOPE LAPWONG JEAN MARIE, COORDONNATEUR DU CCPM
Adresse	17,7 ^{ème} RUE Q.INDUSTRIEL COMMUNE DE LIMETE KINSHASA
Téléphone	+243814523130 ET +243998064551
Mobile	+243814523130 ET +243998064551
Courriel	jmbope2lap@gmail.com et ccpm.coord.nationale@gmail.com
<i>Lutte en milieu littoral</i>	
Ministère/Département/Agence	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE/ CCPM
Point de contact en charge de la lutte en milieu littoral	Mr. BOPE BOPE LAPWONG JEAN MARIE, COORDONNATEUR DU CCPM
Adresse	17,7 ^{ème} RUE Q.INDUSTRIEL COMMUNE DE LIMETE KINSHASA

Mis à jour en novembre 2019

Téléphone	+243814523130 ET +243998064551
Mobile	+243814523130 ET +243998064551
Courriel	jmbope2lap@gmail.com et ccpm.coord.nationale@gmail.com
<i>Autorité(s) en charge de la mise en œuvre des conventions de l'OMI</i>	
Ministère/Département/Agence	DIRECTION DE LA MARINE MARCHANDE/ MINISTERE DES TRANSPORTS
Point de contact	Mme TUNDA KASONGO JEANNE
Adresse	536, Avenue de l'aérodrome/Ndolo. Commune de Barumbu/ Kinshasa RDC
Téléphone	+243811820958 et +243858840024
Mobile	+243811820958 et +243858840024
Courriel	Jeannetunda5@gmail.com

2. Ratification des conventions internationales et législation nationale

Ratification des conventions internationales de l'OMI (relatives à la prévention, la préparation et à la lutte en cas de de déversement d'hydrocarbures et au régime de responsabilité civile et d'indemnisation) et transposition dans la législation nationale				
	État d'avancement de la ratification	Législation portant application de la Convention en droit national	État d'avancement de l'application	Observations / actions concrètes à prendre
Prévention				
MARPOL 73-78		A élaborer	moyen	Reste le dépôt des instruments de ratification au secrétariat de l'OMI. – Actualisation de CODE de la navigation maritime, - Politique de l'Environnement marin

Préparation et lutte				
OPRC 90				
Protocole OPRC-HNS				
Responsabilité et indemnisation				
CLC 69				
CLC 92				
Fonds de 92				
Fonds suppl. (2003)				
Hydrocarbures de soute (Bunker 2001)				
LLMC 76				
LLMC 96				
HNS 2010				

Législation nationale		
Politiques maritimes et	Existe-t-il des politiques ou stratégies maritimes ? Quel organisme en est responsable ?	<ul style="list-style-type: none"> - Code maritime (à actualiser) - La loi portant protection de l'Environnement - Proposition des Arrêtés ;

cadre réglementaire		- Actualisation de l'Arrêté créant le CCPM	
Ratification des conventions de l'OMI	Quels sont les principaux challenges/obstacles rencontrés lors du processus de ratification ?	Absence de coordination	
		Absence de priorité	✓
		Absence de compétences juridiques	Faiblesse de compétences juridiques
		Absence de compétences techniques	Faiblesse de compétences techniques
		Absence de ressources financières	Les ressources financières pour appuyer la procédure et soutenir l'organisation des parties prenantes
Application des conventions de l'OMI	Quelle est la procédure d'application en droit national des conventions de l'OMI relatives à la sécurité, à la pollution des mers et à la responsabilité et à l'indemnisation ?	Parlement ---présidence---affaires étrangères ---Secrétariat de l'OMI	
Application de :	La loi d'application identifie-t-elle l'autorité nationale en charge de la soumission des rapports sur les hydrocarbures ?	Oui, c'est le Ministère des Hydrocarbures	
<ul style="list-style-type: none"> • Convention de 1992 portant création du Fonds • Protocole portant création du Fonds supplémentaire 			

II. Plan national d'intervention d'urgence

1. Elaboration du plan national d'intervention d'urgence (PNIU)

Le document	
Nom du PNIU	PLAN POLMARC
Statut du PNIU	Notre Plan a été actualisé. Il est présentement sous lecture. Il nous faut des moyens financiers pour le mettre sous presse
Acte administratif d'approbation initial - Numéro et date	Arrêté ministériel
Date de dernière mise à jour approuvée	25 JUILLET 2019
Comité / Groupe de travail en charge de la question	EXPERTS INTER INSTITUTIONNELS SOUS LA COORDINATION DU CCPM
Testé ? Date et commentaires principaux	PAS ENCORE ; PREMIER TEST SUR TABLE PREVU EN 2020
Quelle est la procédure de mise à jour du PNIU ? Le PNIU mis à jour doit-il être officialisé par un acte administratif (ex : décret, arrêté...) pour être applicable ?	

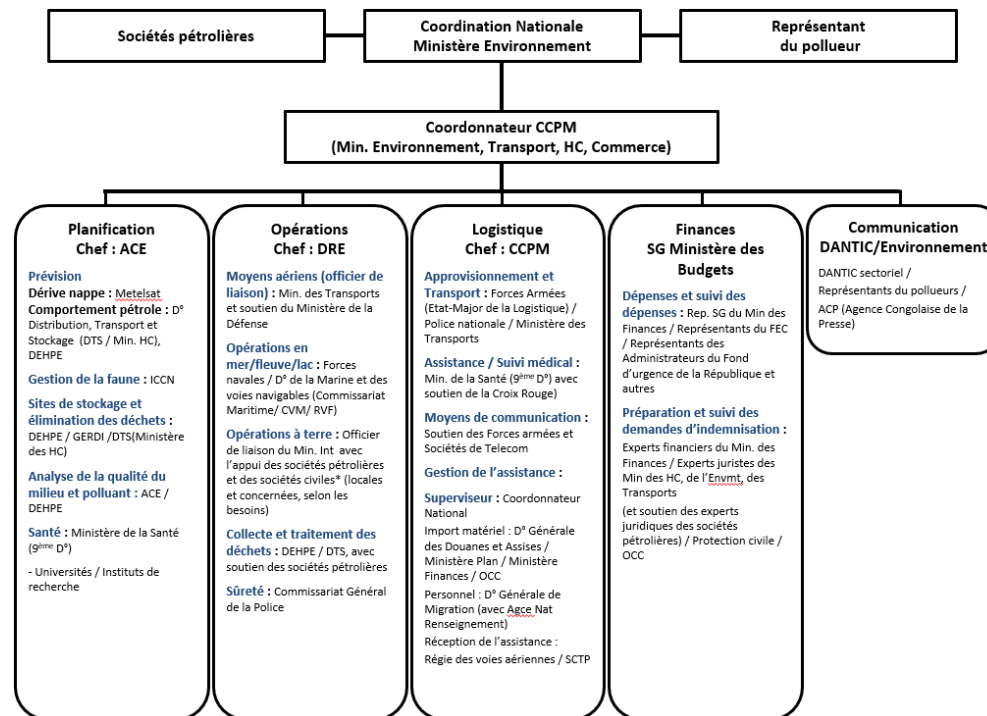
2. Coordination, procédures de notification et organisation de la lutte

Organisation de la lutte	
Est-ce qu'une approche reprenant les concepts du Système de Gestion de Crise (<i>Incident</i>)	OUI

Mis à jour en novembre 2019

Management System – IMS en anglais) est utilisée dans le PNIU ?	
Est-ce que chaque rôle défini est associé à une personne/fonction ?	OUI
Les coordonnées des personnes identifiées sont-elles rassemblées dans une annexe ?	OUI
Est-ce que le PNIU prend en compte les différents niveaux de préparation (Tiers 1, 2, 3) ?	OUI

Organigramme :



Procédures de notification et de rapport	
Les procédures d'alerte, de notification et de suivi (rapports, etc.) sont bien identifiées, incluant un formulaire ainsi qu'une liste de contacts à jour ?	OUI
Est-ce que le PNIU peut être activé en cas de déversement d'hydrocarbures par une source autre qu'un navire (ex : plateforme offshore, pipeline, etc.) ?	OUI
Coordination avec les plans locaux et de l'industrie	
Les plans locaux (port, terminaux, etc.) sont-ils référencés et intégrés dans le PNIU ?	OUI
Les plans d'intervention d'urgence des installations de l'industrie pétrolière sont-ils référencés et intégrés dans le PNIU ?	OUI
Implication des communautés locales	
L'implication des communautés locales en cas de déversement d'hydrocarbures et lors d'exercices est-elle prévue ?	OUI
Suivi et archivage ; indemnisation	
Y-a-t-il un système de suivi opérations et d'archivage des documents afin de conserver les preuves ?	C'EST PREVU
Indemnisation et procédures de demande d'indemnisation définies et intégrées ?	DANS LA LOI SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DE FACON GENERALE ? MAIS PAS DE FACON SPECIFIQUE DANS LE CAS DE LA POLLUTION MARINE

3. Composants du Plan national d'intervention d'urgence

Politique d'utilisation des dispersants		
Statut de la politique sur l'utilisation des dispersants	PAS ENCORE DEFINI	
L'utilisation des dispersants est considéré comme (première/deuxième/dernière option/pas une option).	DEUXIEME OPTION	
Indiquer le nom de l'acte administratif régissant la politique d'utilisation de dispersants.	XXXX	
Existe-t-il une liste de dispersants approuvés ? Si oui est-elle publique ?	NON	
Existe-t-il une procédure d'approbation ? Si oui quelle autorité en est responsable ?	OUI/ L'OFFICE CONGOLAIS DE CONTROLE	
Cette même autorité est-elle responsable de l'autorisation d'utilisation des dispersants en situation d'urgence ?	OUI	
Est-ce que la politique sur l'utilisation de dispersants est prise en compte dans le PNIU ?	OUI	
Quelles sont les limites géographique et bathymétrique pour l'utilisation des dispersants ?		
Existe-t-il des stocks de dispersants ?	OUI CHEZ LES PETROLIERS	
Emplacement des sites de stockage	CONNU	
Nom	Propriétaire	Volume
Cartographie de sensibilités et évaluation des risques		
<i>Cartes de sensibilité</i>		

Statut des cartes de sensibilité	A ACTUALISER
Groupe de travail / Comité en charge	EXISTE
Est-ce que les cartes de sensibilité sont prises en compte dans le PNIU ?	OUI
Date de validation et de dernière mise à jour	
Est-ce que la carte couvre l'intégralité du littoral ?	OUI
Les cartes de sensibilité sont-elles accessibles au public ?	PAS ENCORE
Sur quel support les cartes de sensibilité sont-elles disponibles ? Papier ou électronique ?	ENCORE ELECTRONIQUE
<i>Evaluation des risques</i>	
Le plan inclut-il des modèles de dérive ?	
Est-ce que le PNIU prend en compte la surveillance aérienne en cas d'incident (radar, satellite, aéronef, hélicoptère, etc.) ?	OUI
Le plan inclut-il un inventaire des risques et des scénarii de déversements ?	OUI
La méthode d'analyse des avantages environnementaux nets (NEBA) est-elle inscrite dans le PNIU ?	
Plan d'évaluation et de réponse en milieu littoral	
Statut du plan de réponse en milieu littoral	
Quelle est l'autorité en charge de la réponse en milieu littoral ?	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
Date de validation et de dernière mise à jour	
Est-ce que le plan de réponse en milieu littoral fait partie du PNIU ?	OUI
Est-ce que le plan de réponse en milieu littoral intègre la stratégie d'évaluation et de	OUI

nettoyage du littoral (<i>Shoreline Cleanup and Assessment Technique (SCAT)</i> en anglais) ?	
Est-ce que les bénévoles peuvent prendre part à la réponse en milieu littoral ? Si oui, un plan de gestion des bénévoles est-il prévu en cas de déversement d'hydrocarbure ?	OUI
Plan de gestion des déchets souillés par les hydrocarbures	
Statut du plan de gestion des déchets	PAS ENCORE ETABLI
Groupe de travail / Comité en charge	A METTRE EN PLACE
Date de validation et de dernière mise à jour	
Est-ce que le plan de gestion des déchets fait partie du PNIU ?	OUI
Le plan de gestion des déchets prend-t-il en compte le transport, le stockage temporaire et l'élimination finale des déchets ?	NORMALEMENT
Les déchets souillés sont-ils considérés comme des déchets dangereux dans la législation nationale ?	OUI
Quels sont les lois et règlements qui régissent la gestion des déchets au niveau national ?	LOI 011/9 PORTANT PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
Plan d'intervention pour la sauvegarde de la faune souillée	
Statut du plan d'intervention pour la sauvegarde de la faune souillée	
Groupe de travail / Comité en charge	
Date de validation et de dernière mise à jour	
Est-ce que le plan d'intervention pour la sauvegarde de la faune souillée fait partie du PNIU ?	OUI
Existe-t-il des organismes nationaux travaillant sur la question ? Si oui, lesquels ?	OUI, AGENCE CONGOLAISE DE L'ENVIRONNEMENT

Existe-t-il des accords de coopération avec des structures spécialisées à l'international ?	NON
Politique de brûlage <i>in-situ</i>	
Statut de la politique de brûlage <i>in-situ</i>	A METTRE EN PLACE
Groupe de travail / Comité en charge	A METTRE EN PLACE
Date de validation et de dernière mise à jour	
Est-ce que la politique de brûlage <i>in situ</i> fait partie du PNIU ?	OUI
Quelle est la procédure d'autorisation en cas d'incident ?	AUTORISATION MINISTERIELLE
Autres éléments techniques	
Est-ce que le PNIU couvre la préparation et la lutte en cas de déversements de substances nocives et potentiellement dangereuses (SNPD) ?	OUI

III. Equipement de lutte, formations/exercices et coopération internationale

1. Coopération transfrontalière et assistance internationale

Accords régionaux	
Quels sont les mécanismes de coopération de lutte au niveau bilatéral et/ou sous régional qui sont intégrés dans le PNIU ?	ACCORDS INTERNATIONAUX ET REGIONAUX ; APPUI SUR LES AFFAIRES ETRANGERES

Est-ce que des exercices transfrontaliers sont organisés régulièrement ? Si oui, selon quelle fréquence ?	NON
Indiquez la date du dernier exercice transfrontalier
Circulation transfrontalière d'expertise et d'équipement	
Existe-t-il des procédures douanières et d'immigration spécifiques pour faciliter l'importation de matériel et/ou d'expertise ?	OUI.
Si oui, quelle est la procédure à suivre ?	PAR EXONERATION
Mécanismes d'assistance	
Est-ce que votre pays est engagé dans une coopération avec des projets/institutions visant à améliorer la capacité de préparation à la lutte et lutte ? Si oui, lesquels ?	OUI, PROJET PANA ZONE COTIERE
Y-a-t-il une assistance mutuelle entre le gouvernement et l'industrie prévoyant des échanges de matériel de lutte ?	OUI ;
Des mécanismes de mobilisation et d'accès à l'assistance internationale publique comme privé sont-ils en place ?	OUI, LE COORDONNATEUR NATIONAL DE CCPM EST HABILITE A CONTACTER TOUTE INSTITUTION D'ASSISTANCE EXTERIEURE CAPABLE D'APPUYER LE PAYS

2. Formations et exercices

Formation du personnel
<i>Formations</i>

<p>Est-ce que le pays organise des formations internes du personnel à tous les niveaux (répondant aux besoins du pays et basé sur les standards internationaux) ?</p>	<p>PREVUES POUR L'ANNEE 2020</p>
<p><i>Exercices</i></p>	
<p>Est-ce que le pays organise des exercices nationaux (impliquant les acteurs locaux et le secteur privé) au moins une fois par an ?</p>	<p>NON. MAIS UN BESOIN URGENT</p>
<p>Éducation</p>	
<p>Une coopération avec les universités pour former les futurs experts dans les domaines de la gestion environnementale et de la gestion des risques industriels et environnementaux est-elle en place ou envisagée ?</p>	<p>ENVISAGEE</p>

3. Equipement et ressources nationales

<p>Equipement de lutte</p>	
<p>Le gouvernement :</p>	<p>Le secteur privé :</p>
<p>Centre de stockage et maintenance du matériel de lutte</p>	<p>N'EXISTE PAS ENCORE AU NIVEAU NATIONAL, MAIS EXISTE AU NIVEAU SECTORIEL</p>
<p>Acquisition du matériel de lutte par le gouvernement en phase de planification</p>	<p>OUI. LA MARINE MARCHANDE</p>

Inventaires du matériel de lutte public et privé (annexé au PNIU)	OUI CHEZ LES PRIVES
Procédure de mise à disposition temporaire du matériel de lutte positionné par l'industrie en cas d'incident	OUI
Centre de crise (salles de communication et de réunion)	PAS ENCORE OPERATIONNEL
Centre de ressources, de formation et de documentation pour la préparation à la lutte et pour la gestion de la lutte contre les pollutions par hydrocarbures	PAS ENCORE
Capacités d'intervention	
Est-ce que la capacité nationale de lutte contre les déversements est suffisante pour mettre en œuvre les opérations d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures TIER 1¹ ?	OUI
Est-ce que la capacité nationale de lutte contre les déversements est suffisante pour mettre en œuvre les opérations d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures TIER 2 ?	NON
Est-ce que la capacité nationale de lutte contre les déversements est suffisante pour mettre en œuvre les opérations d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures TIER 3 ?	NON

¹ La définition des tiers 1, 2, 3 varie en fonction des pays.

4. Communication

Communication avec les médias et le public	
Des procédures standardisées de communication avec les médias lors d'exercices et de crises réelles sont-elles en place ?	PAS ENCORE
Un programme de formation aux meilleures pratiques et stratégies à utiliser lors de leurs communications avec les médias est-il en place pour les décideurs et les parties impliquées dans la lutte ?	A METTRE EN PLACE